

## **La médecine de famille – un domaine d’activités variées, une discipline propre**

*La définition suivante est donnée par Wonca Europe (World Organisation of Family Doctors), cf. [www.kollegium.ch](http://www.kollegium.ch).*

### ***Les caractéristiques de la médecine de famille***

- Elle est habituellement le premier contact avec le système de soins, permettant un accès ouvert et non limité aux usagers, prenant en compte tous les problèmes de santé, indépendamment de l’âge, du sexe
- Elle utilise de façon efficiente les ressources du système de santé par la coordination des soins, le travail avec les autres professionnels de soins primaires et la gestion du recours aux autres spécialités, se plaçant si nécessaire en défenseur du patient.
- Elle développe une approche centrée sur la personne dans ses dimensions individuelles, familiales, et communautaires.
- Elle utilise un mode de consultation spécifique qui construit dans la durée une relation médecin- patient basée sur une communication appropriée.
- Elle a la responsabilité d’assurer des soins continus et longitudinaux, selon les besoins du patient.
- Elle base sa démarche décisionnelle spécifique sur la prévalence et l’incidence des maladies en soins primaires.
- Elle gère simultanément les problèmes de santé aigus et chroniques de chaque patient
- Elle intervient à un stade précoce et indifférencié du développement des maladies, qui pourraient éventuellement requérir une intervention rapide.
- Elle favorise la promotion et l’éducation pour la santé par une intervention appropriée et efficace
- Elle a une responsabilité spécifique de santé publique dans la communauté
- Elle répond aux problèmes de santé dans leurs dimensions physique, psychologique, sociale, culturelle et existentielle.

### ***La médecine de famille, une spécialité***

Les médecins de famille sont des spécialistes formés aux principes de cette discipline. Ils sont le médecin traitant de chaque patient, chargés de dispenser des soins globaux et continus à tous ceux qui le souhaitent indépendamment de leur âge, de leur sexe et de leur maladie. Ils soignent les personnes dans leur contexte familial, communautaire, culturel et toujours dans le respect de leur autonomie. Ils acceptent d’avoir également une responsabilité professionnelle de santé publique envers leur communauté. Dans le choix des modalités de traitement avec leurs patients, ils intè-

grent les dimensions physique, psychologique, sociale, culturelle et existentielle, mettant à profit la connaissance et la confiance engendrées par des contacts répétés. Leur activité professionnelle comprend la promotion de la santé, la prévention des maladies et la prestation de soins à visée curative et palliative. Ils agissent personnellement ou font appel à d'autres spécialistes de la santé selon les besoins et les ressources disponibles dans la communauté, en facilitant si nécessaire l'accès des patients à ces prestations.

*Pour de plus amples informations au sujet de la médecine de famille:*

- Initiative populaire «Oui à la médecine de famille»: [www.oamf.ch](http://www.oamf.ch)
- Médecins de famille Suisse: [www.médecinsdefamillesuisse.ch](http://www.médecinsdefamillesuisse.ch)
- Société suisse de médecine générale: [www.ssmg.ch](http://www.ssmg.ch)
- Société suisse de médecine interne: [www.ssmi.ch](http://www.ssmi.ch)
- Société suisse de médecine de pédiatrie: [www.swiss-paediatrics.org](http://www.swiss-paediatrics.org)